Juillet 2023

SFDR[1] Document d'information précontractuel

Ce document contient des informations sur la manière dont Vivium intègre les risques de durabilité dans ses décisions d'investissement dans son offre de la branche 21 et de la branche 23 et sur les caractéristiques écologiques et/ou sociales des fonds de placement proposés.

Tous les fonds branche 21/23 de Vivium sont soumis à l'article 8 du règlement SFDR, le règlement de l'Union euopéenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. (Sustainable Finance Disclosure Regulation: Règlement EU 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

- Catégorie ESG article 8 : Fonds d'investissement qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais qui n'ont pas pour objectif l'investissement durable

La durabilité est au cœur de vos investissements chez Vivium. Cela signifie qu'une grande partie des investissements contribuent activement aux aspects environnementaux et sociaux via ses investissements sous-jacents, ou poursuivent des objectifs spécifiques de durabilité.
Un autre critère : les entreprises dans lesquelles nos investissements sont effectués doivent démontrer une bonne gouvernance.

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par l'assureur au mieux de ses possibilités. A cet effet, l'assureur est toutefois tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité qui sont disponibles. La législation imposant la mise à disposition de ces informations ne sera néanmoins d'application qu'à partir du 1er janvier 2023 ou plus tard. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations déjà disponibles et peuvent encore être modifiées et/ou complétées à partir du 1er janvier 2023.

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement

Par risques de durabilité, nous entendons les événements ou circonstances environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG) qui, s'ils se produisent, peuvent avoir un effet négatif réel ou potentiellement substantiel sur la valeur de l'investissement. Des exemples de risques ESG sont le changement climatique, la perte de biodiversité, la violation des normes de travail reconnues et la corruption.

La politique d'investissement de Vivium intègre des directives ESG tout au long du processus d'investissement. Aussi, nous sommes convaincus que des investissements dans des entreprises et secteurs qui se préoccupent du développement durable dans les domaines ESG (environnement, société et gouvernance) constituent les meilleurs choix à terme. Nous estimons également important que les investissements appliquent les valeurs et les normes qui correspondent aux valeurs de Vivium.

Veuillez vous référer à la section correspondante de notre site web www.vivium.be/fr/epargne-placements/notre-politique-de-durabilite pour plus d'informations sur les points ci-dessous.

BRANCHE 23

Nous soulignons cette conviction en nous laissant guider, pour la sélection des gestionnaires externes pour notre offre de la branche 23, par la manière dont ils gèrent les risques de durabilité.

Tous nos fonds sont dès lors au moins gérés selon les Principes d'Investissement Responsable, une initiative internationale soutenue par les Nations unies.

[1] Sustainable Finance Disclosure Regulation : Règlement UE 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif à l'information sur la durabilité dans le secteur des services financiers.

En outre, nous privilégions les fonds qui, outre l'exclusion des activités controversées, intègrent des critères de sélection ESG dans la politique d'investissement. Nous interrogeons les gestionnaires sur leur politique ESG et les labels de durabilité de leurs fonds.

BRANCHE 21

Pour les investissements directs, nous évaluons le profil de durabilité de l'entreprise ou du gouvernement lorsque nous prenons des décisions d'investissement.

Nous excluons les investissements dans les entreprises en raison de leur implication dans certaines activités qui ont un impact négatif sur la société. Par exemple, nous n'investissons pas dans les entreprises dont le chiffre d'affaires lié aux activités suivantes dépasse 5 % du chiffre d'affaires :

- Produits ou services liés au tabac
- Divertissement pour les adultes
- Activités, produits et services liés aux jeux d'argent
- Activités militaires : armes et produits ou services militaires non liés aux armes.
- Armes controversées
- Extraction de l'énergie du schiste
- Extraction du pétrole dans l'Arctique
- Exploitation du charbon thermique
- Production d'électricité à partir du charbon

Il est important que nos principes de durabilité défendent les droits fondamentaux en matière de respect des droits de l'homme, des droits du travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement. Les entreprises qui ne les respectent pas sont également exclues.

Pour les investissements gérés par des gestionnaires d'actifs externes, nous choisissons uniquement des gestionnaires d'actifs qui souscrivent, au minimum, aux Principes d'Investissement Responsable ou à des principes similaires.
En outre, nous donnons la préférence aux fonds qui, en plus d'exclure les activités controversées, intègrent des critères de sélection ESG dans la politique d'investissement. Nous interrogeons les gestionnaires d'actifs sur leurs politiques ESG et les labels de durabilité dont bénéficient leurs fonds.

Comment il est tenu compte des facteurs de durabilité

BRANCHE 23

Pour les fonds sous-jacents, Vivium tient compte des risques de durabilité sur la base de la notation de durabilité Morningstar, du Morningstar ESG Risk Score, du Morningstar Carbon Risk Score et du Fossil Fuel Involvement. Les scores de ces indicateurs, le cas échéant, sont inclus dans les factsheets mensuelles.

En outre, Vivium suivra, en fonction de l'ADN du fonds, le reporting du gestionnaire externe concernant les risques de durabilité qui sont qualifiés d'essentiels (par exemple : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets).

BRANCHE 21

Pour les investissements directs en obligations, en liquidités et en actions, Vivium prend en compte les risques liés à la durabilité sur la base de divers indicateurs. Le Morningstar Sustainability Risk Rating, le score de risque ESG de Morningstar, donne une bonne image globale du risque de durabilité d'un investissement. Elle prend en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise. Des indicateurs spécifiques sont également utilisés, tels que les ambitions en matière d'émissions de carbone (sbti) pour les facteurs de durabilité environnementale et le respect des droits de l'homme, des principes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption (UN Global Compact) pour les facteurs de durabilité sociale. Pour les biens immobiliers directs, une évaluation approfondie de questions telles que les économies d'énergie, la consommation d'eau et la gestion des déchets est effectuée.

En tant que gestionnaire d'actifs, Vivium est dans une position unique pour promouvoir la durabilité et appliquer les Principes d'Investissement Responsable afin de générer des rendements positifs pour la société par le biais d'un dialogue avec des entreprises spécifiques. Nous nous engageons

auprès des entreprises lorsque nous estimons que, sur la base des informations issues de notre processus ESG, les risques ESG devraient être réduits.

La politique d'exclusion interdit les investissements dans les entreprises en raison de leur implication dans certaines activités ayant un impact négatif sur la société.

Il est important pour notre philosophie de durabilité de défendre les droits fondamentaux en matière de respect des droits de l'homme, des droits du travail, de lutte contre la corruption et de protection de l'environnement. Les entreprises qui ne les respectent pas seront également exclues.

En outre, pour la partie des investissements gérés par des gestionnaires d'actifs externes, en fonction de l'objectif de chaque fonds et dans la mesure où il relève des règles de la SFDR, Vivium assurera le suivi des rapports du gestionnaire d'actifs externe en ce qui concerne les risques de durabilité identifiés comme importants (par exemple, la consommation d'énergie, la consommation d'eau, la gestion des déchets).

Informations sur les investissements durables sur le plan environnemental conformément au règlement européen sur la taxonomie

La taxonomie de l'UE est un système de classification qui traduit les objectifs climatiques et environnementaux de l'UE en critères pour des activités économiques spécifiques à des fins d'investissement. Les activités économiques qui contribuent de manière substantielle à la réalisation d'au moins un des objectifs de l'UE en matière de climat et d'environnement, sans nuire de manière significative à aucun d'entre eux et en respectant des garanties sociales minimales, sont classées comme vertes ou "écologiquement durables".

Il s'agit d'un outil de transparence pour les acteurs des marchés financiers, les obligeant à divulguer leur part d'activités alignées sur la taxonomie. Cette divulgation de la part des activités alignées sur la taxonomie permet de comparer les portefeuilles d'investissement. En outre, elle peut aider les acteurs du marché dans leurs décisions d'investissement.

A cet égard, les entreprises sont tenues de divulguer les informations pertinentes à ce sujet. Toutefois, cette communication sera effectuée dès que les informations seront disponibles.
En effet, la divulgation des informations relatives à la part de nos investissements réalisés dans des activités économiques durables sur le plan environnemental, au sens du règlement sur la taxonomie, dépend de celle faite par les entreprises dans lesquelles ces investissements ont été effectués. En raison de l'indisponibilité des données, nous ne sommes dès lors pas en mesure actuellement de communiquer cette proportion spécifique.

Le principe consistant à 'ne pas causer de préjudice important' s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Résultats de l'évaluation des impacts probables des risques de durabilité sur le rendement des produits financiers

En tant qu'assureur, la législation nous oblige à investir pour la branche 21 dans une combinaison diversifiée d'actifs afin de minimiser l'impact des risques potentiels de durabilité au sein des entreprises ou des investissements individuels. Notre politique d'investissement impose des conditions et des restrictions sur les émetteurs et les classes d'actifs, entre autres.

Possibilité d'investissement durable dans des fonds d'investissement de la branche 23 catégorie ESG article 8

Pour la branche 23, les fonds de placement sous-jacents suivants poursuivent l'objectif de « promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales » (art.8)

Vivium Europe Sustainable

Fonds sous-jacent

DPAM Invest B Equities Europe Sustainable (ISIN : BE0940002729)

Gestionnaire

Degroof-Petercam Asset Management

Politique de durabilité

Ce compartiment a un objectif d'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur les informations relatives à la durabilité pour les secteur des services financiers en visant à investir dans les entreprises contribuant par leurs produits et services au financement des 17 objectifs durables définis par l'Organisation des Nations Unies, et à faire progresser les entreprises sur leur contribution aux enjeux de développement durable et aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'univers d'investissement est réduit : le portefeuille se concentre sur les entreprises à contribution nette positive càd

- (1)dont l'activité principale est le développement de produits et services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et
- (2)les plus avancées en matière de développement durable et d'engagement sur les risques ESG. Il s'agit d'un fonds géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le fonds investit principalement dans des actions et/ou d'autres titres donnant accès au capital d'entreprises dont le siège social et/ou une part significative de leurs actifs, activités, centres de profits ou centres de décision se trouve dans un pays d'Europe.

La sélection repose sur une méthodologie qui:

- exclut les sociétés non en conformité avec le Pacte des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, protection de l'environnement et lutte contre la corruption),
- exclut les sociétés impliquées dans des activités controversées (tabac, jeux de hasard, charbon thermique) ou impliquées dans des controverses ESG sévères (incidents, allégations liés à des problèmes environnementaux, sociaux, gouvernance),
- s'appuie sur une approche ESG quantitative « best-in-class » et une approche ESG qualitative et vise une recherche d'impact et thématiques de durabilité en s'assurant que les produits et/ou services de l'entreprise financent – en proportion de son chiffre d'affaires – le développement durable.

Labels de durabilité

Towards Sustainability (Belgique)

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

https://funds.degroofpetercam.com

Vivium FFG Global Flexible Sustainable

Fonds sous-jacent

Funds For Good Global Flexible Sustainable (ISIN : LU1697917083)

Gestionnaire

Funds For Good

Politique de durabilité

Le compartiment respectera la Politique d'Investissement Responsable de Funds For Good, disponible dans son entièreté sur www.fundsforgood.eu. Cette politique couvre les aspects suivants :

1. Suppression de son univers d'investissement d'une série d'entreprises ou de secteurs, selon des critères précis liés entre autres à leur non-conformité à certains traités internationaux, ou à leur implication dans des secteurs tels que le tabac, l'armement, les énergies fossiles, la production d'électricité, la spéculation sur matières premières.

2. Une politique portant sur les aspects Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, visant entre autres une diminution de l'empreinte carbone du portefeuille et une augmentation de leur qualité sociale.

3. Une politique « Best-in-class », consistant à favoriser les investissements dans les entreprises les plus vertueuses au niveau de leur responsabilité sociale, et à éviter les moins vertueuses.

A côté de son objectif financier, le compartiment génère un impact social concret, par l'intermédiaire du Coordinateur de Distribution de la SICAV, dont l'approche est certifiée par Forum Ethibel.

Après déduction de ses frais de fonctionnement, le Coordinateur de Distribution reverse le montant le plus important entre 50% de ses bénéfices nets et 10% de son chiffre d'affaires au projet social qu'il a lui-même mis en place et qu'il anime, « Funds For Good Philanthropy ». « Funds for Good Philanthropy » consacre la totalité de ses moyens financiers à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emploi, en allouant des prêts d'honneur et de l'accompagnement à des personnes précarisées ayant un projet d'entreprise, leur permettant ainsi de démarrer leur activité.

Labels de durabilité

Towards Sustainability (Belgique)

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

https://www.fundsforgood.eu/ffg-producten-particulier/

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

https://www.fundsforgood.eu/docs/Prospectus202102.pdf

Vivium Stability Fund / Vivium Balanced Low Fund / Vivium Balanced Fund/ Vivium Dynamic Fund

Fonds sous-jacent

DPAM Horizon B Defensive Strategy B (ISIN : BE6227492921) / DPAM Horizon B Balanced Low Strategy B (ISIN : BE6264046770) / DPAM Horizon B Balanced Strategy B (ISIN : BE6227494943) / DPAM Horizon B Active Strategy B (ISIN : BE6227496963)

Gestionnaire

Degroof-Petercam Asset Management

Politique de durabilité

Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs nets dans

1. des fonds qui, entre autres, promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088 (investissements indirects) et/ou
2. des titres répondant aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut (investissements directs).

Pour ces derniers et les fonds sous-jacents de DPAM, le fonds applique en outre des restrictions d'investissement contraignantes en ce qui concerne l'exposition des entreprises à certaines activités et certains comportements controversés (exclusion des valeurs impliquées dans la production, l'utilisation et la détention de mines antipersonnel, etc.).

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

https://funds.degroofpetercam.com/responsible-investment.html

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

https://funds.degroofpetercam.com

Vivium Dynamic Multi Fund

Fonds sous-jacent

ShelteR UCITS Dynamic Multi Sustainable Fund (ISIN : LU2439543393)

Gestionnaire

ShelteR Investment Management

Politique de durabilité

Le Compartiment sélectionne des fonds qui tiennent compte de critères de durabilité et/ou ESG dans leur politique d'investissement, dans le cadre desquels le Compartiment vise à investir au moins 75% du total de son actif dans des fonds sous-jacents qui, à leur tour, sont soumis à l'Article 8 ou 9°du Règlement SFDR. Un screening de durabilité est réalisé sur la base des données mises à disposition par Morningstar.

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

https://www.shelter-im.com/en/sfdr/

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

https://www.shelter-im.com/en/investing/client-fund-solutions/

Vivium Global Sustainable Equities ETF

Fonds sous-jacent

iShares MSCI World SRI UCITS ETF (ISIN : IE00BYX2JD69)

Gestionnaire

BlackRock Asset Management (iShares)

Politique de durabilité

Het compartiment hanteert een best-in-class benadering van duurzaam beleggen, wat betekent dat wordt verwacht dat het compartiment in de beste emittenten belegt vanuit het perspectief van ESG/maatschappelijk verantwoord beleggen ('SRI') binnen elke relevante sector van activiteiten die door de Index worden bestreken.

Bedrijven kunnen van de Index worden uitgesloten als ze betrokken zijn bij controversiële/conventionele wapens, nucleaire wapens/energie, vuurwapens voor civiel gebruik, tabak, alcohol, gokken, pornografie, genetisch gemodificeerde organismen, ketelkool, oliezand en onconventionele/conventionele olie- en gaswinning/energieopwekking of als ze betrokken zijn bij ernstige controverses.

Het Fonds kan beperkt worden blootgesteld aan effecten die worden geacht niet aan deze ESG-criteria te voldoen. Meer dan 90% van de emittenten van effecten waarin het compartiment belegt, uitgezonderd contanten en geldmarktfondsen, heeft een ESG-rating of werd geanalyseerd voor ESG-doeleinden.

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

Investissement durable – Intégration des facteurs ESG | BlackRock

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

iShares MSCI World SRI UCITS ETF | SUSW

Vivium Money Market SRI Fund

Fonds sous-jacent

Amundi Euro Liquid Shrt Trm SRI E C (ISIN : FR0011176635)

Gestionnaire

Amundi Asset Management

Politique de durabilité

Le compartiment intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG) dans l'analyse et la sélection des titres, en complément des critères financiers. Au moins 90% des titres en portefeuille ont une notation ESG.

Le Fonds adopte une stratégie d'investissement durable basée sur une approche « best in class ». Les émetteurs qui enfreignent gravement et de manière répétée un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus, de même que les émetteurs dont la notation est la plus basse et les émetteurs des secteurs du charbon et du tabac.

Lien vers la politique ESG du gestionnaire

https://about.amundi.com/our-esg-approach

Lien vers les informations ESG du fonds sous-jacent

https://www.amundi.ie/professional/product/view/FR0011176635

Vivium Selection Active

Fonds sous-jacents

Le preneur d'assurance peut choisir parmi quatre profils de risque pour la composition du fonds d'assurance (Defensif, Balanced, Dynamic et Dynamic Plus). Le fonds investit alors dans les mêmes fonds (voir ci-dessous) mais dans une allocation différente.

- Amundi Funds Pioneer Global Equity M2 EUR C (LU1883834324)
- Candriam Equities Global Demography Z EUR Cap (LU0654531341)
- AXA World Funds - Framlington Sustainable Europe I Cap EUR (LU0389655811)
- Candriam Sustainable Equity Europe I Acc EUR (LU1313772078)
- Nordea 1 - Global Stars Equity BI EUR (LU0985318665)
- DPAM B Equities Europe Sust F Cap (BE6246078545)
- Robeco High Yield Bonds 0 IH € (LU0792910563)
- Morgan Stanley Investment Funds - Global Fixed Income Opportunies Z (LU0712124089)
- BlueBay Investment Grade Euro Government Bond "C" (EUR) ACC (LU0842209909)
- BlueBay Investment Grade Bond I EUR (LU0438374190)

Gestionnaire

P&V Investment management

Lien vers le gestionnaire d'actifs des fonds sous-jacents

- https://www.amundi.com/globaldistributor/product/view/LU1883834324
- https://www.candriam.com/en-at/professional/funds-lister/fund-detail/LU0654531341/
- https://professional-investors-funds.axa-im.be/fund-centre/-/funds-center/axa-wf-framlington-sustainable-europe-a-eur-acc-25194#/
- https://www.candriam.com/en-lu/professional/funds-lister/fund-detail/LU1313772078/
- https://www.nordea.lu/sitemod/upload/Root/FundReports/MonthlyReport/MR_N1_GSTEF_BC_EUR_eng_INT.pdf/
- https://funds.degroofpetercam.com/home/funds-details.html?c_id=791
- https://www.robeco.com/en-int/products/funds/isin-lu0792910563/robeco-high-yield-bonds-fh-eur
- https://www.morganstanley.com/im/en-gb/intermediary-investor/funds-and-performance/morgan-stanley-investment-funds/fixed-income/global-fixed-income-opportunities.html
- https://www.bluebay.com/en/wholesale/what-we-do/funds/investment-grade/bluebay-investment-grade-euro-government-bond-fund/
- https://www.bluebay.com/en/wholesale/what-we-do/funds/investment-grade/bluebay-investment-grade-bond-fund?citicode=FQFN

Politique de durabilité

Le fonds d'assurance investit dans des fonds d'investissement qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques écologiques ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou qui ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088.

Vivium Selection vise à promouvoir les bonnes pratiques sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en prenant en compte les facteurs ESG dans son processus d'investissement.

Vivium Selection Passive

Onderliggend fondsen

Le preneur d'assurance peut choisir parmi quatre profils de risque pour la composition du fonds d'assurance (Defensif, Balanced, Dynamic et Dynamic Plus). Le fonds investit alors dans les mêmes fonds (voir ci-dessous) mais dans une allocation différente.

- DPAM L Equities US SRI MSCI Index B (LU1494415570)
- BNPP E MSCI EMU ESG FTD MINTETrkPrivlCap (LU1291098660)
- BNPP E € Corp Bond SRI PAB 3-5Y Tr I Acc (LU2008761210)
- BNPP E JPM ESG EMU GovtBd IG 3-5Y I Cap (LU2008763182)
- Amundi Global Corp SRI 1-5Y IHE-C (LU1567999476)

Gestionnaire

P&V Investment management

Lien vers le gestionnaire d'actifs des fonds sous-jacents

- https://funds.degroofpetercam.com/cms/sites/degroofpetercam/home.html
- https://www.bnpparibas-am.com/
- https://www.amundi.be

Politique de durabilité

Le fonds d'assurance investit dans des Exchange Traded Funds “ETF’s” qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques écologiques ou sociales au sens du Règlement 2019/2088 et/ou qui ont un objectif d'investissement durable au sens du Règlement 2019/2088.

Vivium Selection vise à promouvoir les bonnes pratiques sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en prenant en compte les facteurs ESG dans son processus d'investissement.